

OBJET : Augmentation de cadre maternel du 10 mai 2011 – grève du 5 mai

Réseaux : TOUS

Niveaux et services : MATERNEL ordinaire

Période : Année scolaire 2010-2011

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
 - Aux Membres du Service de l'Inspection de l'enseignement maternel ordinaire ;
 - Aux Chefs d'établissement et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales ordinaires organisées par la Communauté française ;
 - Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales ordinaires de l'enseignement libre subventionné ;
 - Aux Directions des écoles maternelles et fondamentales ordinaires de l'enseignement officiel subventionné ;

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Services de vérification ;
- Aux Associations de parents ;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;

Circulaire	Informative	Administrative	Projet
Autorité : Direction générale de l'enseignement obligatoire			
Signataire : Lise-Anne HANSE, Directrice générale			
Gestionnaire : Direction de l'organisation des établissements d'enseignement fondamental ordinaire : M.C. SIMON et B. MARCHAL, Attachées			
Personnes ressources :			
Marie-Christine Simon	(02/690.84.16	e-mail : marie-christine.simon@cfwb.be	
Brigitte Marchal	(02/690.83.98	e-mail : brigitte.marchal@cfwb.be	
Paul Vigneront	(02/690.84.13	e-mail : paul.vigneront@cfwb.be	
Documents à renvoyer :	Ø†	NON	
Date limite d'envoi : aucune			
Nombre de pages : <i>texte</i> : 1 page – <i>Annexe(s)</i> : aucune			
Mots-clés : Augmentation de cadre – grève du 5 mai			

Madame, Monsieur,

La présente circulaire est destinée à transmettre des informations relatives au comptage qui doit intervenir prochainement pour l'augmentation de cadre maternel du 10 mai 2011.

Afin de ne pas pénaliser l'encadrement nécessaire aux enfants fréquentant l'enseignement maternel et plus particulièrement aux plus petits d'entre eux inscrits depuis les vacances de Pâques ;

Vu que le préavis de grève déposé par les organisations syndicales vise le jeudi 5 mai 2011, journée qui se situe dans la période de 10 jours de référence pour le comptage de l'encadrement après les vacances de printemps (entre le 28/03/2011 et le 09/05/2011) ;

Madame la Ministre a décidé que la journée du jeudi 5 mai sera d'office assimilée à un demi-jour de présence, et dès lors prise en compte dans les huit demi-jours de présence depuis le comptage précédent, pour chaque élève inscrit et fréquentant régulièrement l'école.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE